

Réactualisation AFGSU de niveau 2

CONTEXTE

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale

OBJECTIFS ET PRE REQUIS

Etre capable de reconnaître et prendre en charge une urgence vitale, seul puis en équipe, en pratiquant des gestes simples non invasifs jusqu'à l'arrivée des secours médicaux

Etre capable de reconnaître, d'alerter et d'aider à la mise en place des mesures de protection face aux risques collectifs

Prérequis : Posséder une attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 de moins de 4 ans conformément à l'article 5 de l'arrêté du 30 décembre 2014

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Catégories professionnelles concernées : professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Infirmier(e)s expérimentés travaillant dans les services d'urgence de soins intensifs ou de réanimation – Anesthésistes Diplômés d'Etat –Formateurs titulaires de l'attestation d'habilitation pour la formation aux gestes et soins d'urgence du CESU

METHODE – MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode démonstrative et interactive.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle

CONTENU

Le contenu de la formation répond aux exigences de l'Arrêté du 30 décembre 2014, ainsi qu'au contenu du CESU 59 et de l'ANCESU :

- Pré test
- L'hémorragie
- Les brûlures



Réactualisation AFGSU de niveau 2

- L'obstruction totale des voies aérienne Adulte +Nourrisson
- L'inconscient qui respire : PLS
- Prise en charge de l'inconscient qui ne respire pas Adulte et Pédiatrie (avec matériel)
- Thèmes à la demande des participants en rapport avec le contenu du programme initial de l'AFGSU
- Post test + correction

MODALITES D'EVALUATION

Au début de la formation, un recueil des attentes des participants sera réalisé ainsi qu'une évaluation des acquis en début de formation.

Evaluations et mises en situation : individuelle et collective

Le formateur remplira les fiches d'évaluation individuelles qui seront transmises au CESU qui délivrera une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence datée et signée.

A l'issue de la formation, une évaluation des acquis de la formation (Article L.6353-1 du Code Du Travail) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 30 décembre 2014, « la validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et 2 est de quatre ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances organisées par une des structures de formation autorisées des professionnels de santé ».

Les formations en lien avec la réactualisation AFGSU 2 :

- [Formation AFSGU 1](#)
- [Formation AFSGU 2](#)
- [Réactualisation AFGSU 1](#)

[Découvrez notre mode d'emploi des AFGSU 1 et 2](#)

Les actualités médico-sociales :

- [Pourquoi devenir aide soignante à 40 ans ?](#)
- [Suivre ma formation d'infirmier en alternance](#)

